YERRES

Service Culturel
N° Tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/279

OBJET : Convention de prestation de service relative à l'organisation d'un concert conclue avec l'association "SI VOUS AVIEZ VOULU"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDÉRANT que la Commune organise, dans le cadre des concerts sur la place du Cœur de Ville, une prestation de SI VOUS AVIEZ VOULU, le samedi 14 octobre 2000, à 18H00,

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'Association "SI VOUS AVIEZ VOULU" domiciliée 5, rue Jean, 91330 Yerres, représentée par son Président, Monsieur Jean Patrick BAIA, pour un montant de 1.200 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 11 octobre 2000

REÇU LE
19 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT

MAIRIE D'YERRES * 91330 * Essonne

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE